AJOUT ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2017

ADMINISTRATION GENERALE

Tableau des effectifs - Modification de 4 postes d'adjoint administratif / adjoint technique en postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2ème classe - adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Président explique qu'il a reçu du Centre de Gestion de la Fonction Publique, après l'édition du dossier du Comité syndical, les nouvelles conditions d'avancement de grade pour la catégorie C, de l'échelle C1 à C2.

Ces nouvelles dispositions (décret n° 2017-715 du 2 mai 2017 modifiant le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la FPT) impliquent l'inscription sur le tableau d'avancement au choix de 4 agents du SIEIL.

Compte tenu des missions assurées par ces agents au sein des services administratif et technique et de leurs évaluations professionnelles annuelles, le Président informe le Comité syndical qu'il souhaite accorder ces avancements de grade à ces agents. Ces avancements pourront être effectifs à compter du 1er juillet 2017.

Le Président sollicite l'avis du Comité syndical pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour, et demande de bien vouloir accepter de modifier les postes suivants, à compter du 1er juillet 2017 :

- adjoint technique de seconde classe créé le 23 septembre 2008 en poste d'adjoint technique territorial principal de seconde classe,
- adjoint administratif de seconde classe créé le 16 décembre 2003 en poste d'adjoint administratif territorial principal de seconde classe,
- adjoint administratif de seconde classe créé le 12 décembre 1996, modifié le 22 juin 2004, en poste d'adjoint administratif territorial principal de seconde classe,
- adjoint administratif de seconde classe créé le 17 décembre 1998 en poste d'adjoint administratif territorial principal de seconde classe,

Il précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2017 du SIEIL.